



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



19116300

DEPOSE AU GREFFE LE

20 AOUT 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : 0437.168.211

Dénomination

(en entier) : **STOCK ATH**Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Siège : 7801 IRCHONWELZ, Chaussée de Tournai 196

Objet de l'acte : **RENOUVELLEMENT DE MANDATS**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA
SOCIETE ANONYME « STOCK ATH » DONT LE SIEGE SOCIAL EST 7801 ATH (IRCHONWELZ),
CHAUSSÉE DE TOURNAI N° 196 TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE
EN DATE DU ONZE JUIN DEUX MIL DIX-HUIT A DIX-SEPT HEURES.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard GHEKIERE, demeurant et domicilié à 7801 ATH (IRCHONWELZ), Chemin de la Marquette, n° 52, qui désigne Madame Christine ALLIET, demeurant et domiciliée à 7801 ATH (IRCHONWELZ), Chemin de la Marquette, n° 52, en qualité de secrétaire et Mademoiselle Mélanie GHEKIERE, demeurant et domiciliée, à 7801 ATH (IRCHONWELZ), Chemin de la Marquette n° 52, en qualité de scrutateur.

Quatre mille cinq cents actions sont présentes ou représentées, il n'y a pas lieu de procéder à la vérification des convocations.

Une liste de présences est établie et sera conservée dans les archives de la société.

En conséquence, l'Assemblée Générale étant régulièrement constituée, elle peut valablement délibérer sur tous les points repris à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur le Président rappelle celui-ci :

- Renouvellement du mandat de Commissaire
- Décharge à Monsieur le Commissaire ;
- Divers

A l'unanimité des voix et par vote spécial, l'Assemblée Générale a marqué son approbation sur la nomination d'un nouveau Commissaire en la personne de Monsieur Frédéric MEUREE, Réviseur d'Entreprises, dont les bureaux sont situés à 7740 PECQ, Rue de Saint Léger n° 53, inscrit auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises sous le n° F 02052 et ce, pour une période de trois années.

Ce mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se réunira au cours du mois de juin 2021.

Les honoraires du commissaire sont fixés à un montant annuel de 9.900,00 Euro rattachés à l'indice des prix à la consommation du mois de décembre de chaque année.

DIVERS

Rien n'étant plus inscrit en regard de la rubrique « Divers », Monsieur le Président décide de lever la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures et 10 minutes.

De tout quoi le présent procès-verbal a été établi.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réserve
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Bernard GHEKIERE,
Président,

Christine ALLIET
Secrétaire,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature